



*Caisse des écoles*  
*14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris*

Accusé de réception en préfecture  
075-267500346-20181214-18-00084-CC  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14<sup>ème</sup> arrdt. DE PARIS**  
**Réuni le 11 Décembre 2018**  
**Sous la Présidence de Madame Carine PETIT**  
**Présidente du Conseil d'Administration**  
**Maire du 14<sup>ème</sup> arrdt. de Paris**

**PRÉAMBULE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,**

**Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,**

**Vu la convention conclue dans le cadre des délibérations 2017 Dasco 117 et 54 G des 3, 4 et 5 Juillet 2017,**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention 2018 - 2020 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des Écoles du 14<sup>e</sup>. la convention est jointe en annexe de cette délibération.

Les montants versés seront imputés au budget de fonctionnement de la Caisse des Écoles sur le compte 7474 du chapitre 74.

**Article 2 :**

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- Au Préfet de Paris,
- Au Trésorier Principal de Paris.

Nb Membres en exercice : 30  
Nb Suffrages exprimés : 20  
Nb Votes pour : 20  
Nb Votes contre :  
Nb Abstentions :

Fait à Paris, le 11 Décembre 2018, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
Présidente de la Caisse des Écoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30





*Caisse des écoles*  
*14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris*

Accusé de réception en préfecture  
075-267500346-20181214-18-00085-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14<sup>ème</sup> arrdt. DE PARIS  
Réuni le 11 Décembre 2018  
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT  
Présidente du Conseil d'Administration  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrdt. de Paris**

**PRÉAMBULE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et des Etablissements Publics de Coopération intercommunale ;**

**Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**

**Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,**

**Vu la délibération du 27 mars 2018 fixant le budget 2018.**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Le budget 2018 – Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement- est modifié comme suit :

Dépenses : Chapitre 23-041 « opérations patrimoniales »  
Compte 2313 Construction + 30 274.00 €

Recettes : Chapitre 20-041 « opérations patrimoniales »  
Compte 203 frais d'études + 30 274.00 €

**Article 2 :**

Ampliation de la présente délibération sera faite :

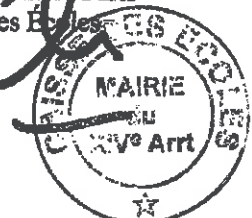
- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

Nb Membres en exercice : 30  
Nb Suffrages exprimés : 20  
Nb Votes pour : 20  
Nb Votes contre :  
Nb Abstentions :

Fait à Paris, le 11 Décembre 2018, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
Présidente de la Caisse des Ecoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30





*Caisse des écoles*  
14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture  
075-267500346-20181214-18-00086-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14<sup>ème</sup> arrdt. DE PARIS**  
Réuni le 11 Décembre 2018  
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT  
Présidente du Conseil d'Administration  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrdt. de Paris

**PRÉAMBULE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,  
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

Vu la délibération portant sur budget primitif 2018, adopté le 27 mars 2018 lors du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Une décision modificative est nécessaire afin d'abonder le chapitre 012.

La contrepartie sera prélevée sur le chapitre 011.

Les modifications budgétaires suivantes sont faites par chapitre, conformément au vote du budget primitif 2018 :

CHAPITRE - COMPTÉ	NOM DU CHAPITRE OU DU COMPTÉ	MONTANT
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	- 20 000 euros
60623	Alimentation	-20 000 euros
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	+ 20 000 euros
6411	Rémunération du personnel titulaire	+ 20 000 euros

**Article 2 :**

Ampliation de la présente délibération sera faite :

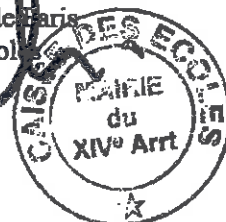
- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

Nb Membres en exercice : 30  
Nb Suffrages exprimés : 20  
Nb Votes pour : 20  
Nb Votes contre :  
Nb Abstentions :

Fait à Paris, le 11 Décembre 2018, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
Présidente de la Caisse des Écoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30





*Caisse des écoles*

*14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris*

Accusé de réception en préfecture  
075-267500346-20181214-18-00087-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU 14<sup>ème</sup> arrdt. DE PARIS**  
Réuni 11 Décembre 2018  
Sous la Présidence de Madame Carine PETT  
Présidente du Conseil d'Administration  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrdt. de Paris

**PRÉAMBULE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,  
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil d'Administration autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses par chapitre de l'exercice 2019 sur la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits par chapitre à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018. Ces dépenses concerneront des opérations désignées comme « remplacement urgent de matériel ». L'inscription de ces crédits permettra de pourvoir aux pannes irrémédiables des matériels. Les crédits inscrits sont relatés dans le tableau suivant :

Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
203	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D'INSERTION	487,50 €
205	CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	9 613 €
Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2135	INSTAL.GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS, CONSTR.	25 000 €
2151	INSTALLATION MAT.ET OUTIL.DES CANTINES SCOLAIRES	30 000 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL OU OUTILLAGE, TECHN...	15 000 €
2181	INSTALL.GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	6 250 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 875 €
2184	MOBILIER	1 250 €

**Article 2 :**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil d'Administration autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses par chapitre de l'exercice 2019, sur la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits par chapitre à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018.

**Article 3 :**

Ampliation de la présente délibération sera faite :


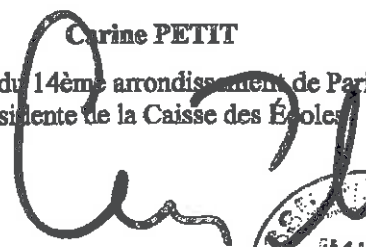
- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

<b>Nb Membres en exercice :</b> 30
<b>Nb Suffrages exprimés :</b> 20
<b>Nb Votes pour :</b> 20
<b>Nb Votes contre :</b>
<b>Nb Abstentions :</b>

Fait à Paris, le 11 Décembre 2018, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
Présidente de la Caisse des Écoles







*Caisse des écoles*  
14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture  
075-267500346-20181214-18-00088-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU 14<sup>ème</sup> arrdt. DE PARIS**  
Réuni le 11 Décembre 2018  
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT  
Présidente du Conseil d'Administration  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrdt. de Paris

**PRÉAMBULE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,

Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 29 Juin 2016, relative aux conditions d'octroi des subventions aux établissements scolaires,

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration subventionne les projets suivants sur l'exercice 2018 :

École	Objet	Montant accordé
Maternelle : 2 Maurice Rouvier	Spectacle de Noël «La princesse Charabia» avec la participation du Théâtre Astral sur la thématique du langage, de la timidité et de la prise de parole en public. (151 enfants – 6 classes) – Décembre 2018	400
Maternelle : 23 Boulard	Classe de Mer «La Villa Eole» à Carolles (50) conjointement avec une classe de la maternelle 15 A. Chantin (28 enfants – 1 classe) - Juin 2019	500
Maternelle : Square A. Fournier	Projet depuis plusieurs années «Mon premier cinéma» favoriser l'accès à la culture, apprentissage dans le domaine du langage, exposition en fin d'année. (122 enfants -5 classes)	500
Élémentaire : 48 H. Maindron	Location de 3 cars pour une sortie à Giverny (27) l'objectif est de travailler sur le paysage dans les arts. (150 enfants - 6 classes) - Mai 2019.	500
Élémentaire : 12 -14 Alésia	Classe de découverte 2 jours à la campagne centre PEP de Mandres les Roses (Val de Marne (94) – (103 enfants - 4 classes) - Mai 2019.	500

Élémentaire : 20 A.Chantin	Classe de découverte «immersion en anglais/nature/EPS favoriser toutes les formes d'expression orale et écrite. (82 enfants - 3 classes) - Novembre 2018	500
Élémentaire : 7 Maurice D'Ocagne	Demande d'achat de matériel (ballon de stabilité, tabouret hokki). Projet pédagogique de classes flexibles afin d'aménager plusieurs espaces de travail adaptés à différentes tâches : travail de groupe, individuel ou en dirigé. (60 enfants - 3 classes)	500
Élémentaire : 46 Boulard	Objectif du projet : l'apprentissage de la langue et de la culture anglo-saxonne de façon ludique. Monter une pièce de théâtre (écriture, mise en scène, décors) avec l'aide d'une comédienne anglaise formée à l'expression théâtrale et à une pédagogie adaptée aux jeunes enfants. – 2 représentations seront organisées. (24 enfants–1 classe) - Juin 2019	500
<b>TOTAL</b>		<b>3 900 €</b>

Ces subventions seront inscrites et mandatées à la ligne 6574 au profit des coopératives scolaires.

**Article 2 :**

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

Nb Membres en exercice : 30
Nb Suffrages exprimés : 20
Nb Votes pour : 20
Nb Votes contre :
Nb Abstentions :

Fait à Paris, le 17 Décembre 2018, certifié exécutoire

Cajine PETIT

Maire du 14ème arrondissement de Paris  
Présidente de la Caisse des Écoles

